

DÉCLARATION DE SERVICES AUX PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES

PRÉAMBULE

La *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC) stipule que tout organisme public doit se doter d'une déclaration des services aux personnes victimes d'infractions criminelles visant à améliorer le respect des droits des personnes victimes d'infractions criminelles et à mieux les soutenir.

Conformément à cette loi, le Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF) s'est doté d'une déclaration des services aux personnes victimes d'infractions criminelles qu'il rend publique et accessible à sa communauté.

NOTRE MISSION

Le CNDF a pour mission de :

- Former et diplômer une relève citoyenne qualifiée apte à diriger et à influencer la société de demain.
- Inspirer les générations qui se succèdent dans leur quête d'apprentissages et de savoirs et contribuer au déploiement du plein potentiel des personnes évoluant au Campus.
- Participer à l'essor du développement culturel, sportif et socio-économique par des programmes et services dignes de la tradition d'excellence.

NOS VALEURS

- Respect
- Ouverture
- Collaboration
- Engagement
- Performance

NOS SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VICTIMES

En conformité avec la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, le CNDF dispose d'une *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*.

Par ailleurs, dans l'esprit de la Charte des droits et libertés de la personne qui reconnaît que tout être humain possède des droits et libertés, dont le droit à l'égalité, le droit à la dignité, le droit à des conditions d'études et de travail justes et raisonnables, le CNDF s'est doté d'une *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement*.

Comme décrit dans les deux politiques, le CNDF offre un service aux étudiants, ainsi qu'aux employés ayant été victimes de violence à caractère sexuel et de harcèlement.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS

Lorsqu'une personne contacte le guichet unique, ou prend un rendez-vous avec la personne-ressource, elle sera accueillie en toute confidentialité, dans le respect et l'ouverture.

La personne-ressource évaluera la situation et communiquera de l'information sur les services offerts, sur les droits et les recours de la personne plaignante.

Le rôle de la personne-ressource consiste à écouter sans jugement, tout en respectant le rythme, à soutenir, à accompagner, ainsi qu'à référer la personne vers les ressources internes, ou externes selon les besoins.

NOS SERVICES

		Coordonnées
Mécanisme de plainte en cas d'insatisfaction en lien avec les services offerts par le CNDF	<p>Dans le cadre de la <i>Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement</i>, en cas d'insatisfaction en lien avec les services offerts par le CNDF aux personnes victimes d'infractions criminelles, une personne peut déposer une plainte</p> <p>Cette plainte peut être adressée par courriel à la personne responsable dans un délai de 20 jours ouvrables à la suite de la réception de nos services.</p>	<p>Personne responsable de la réception des plaintes :</p> <p>Mélissa Simard <i>Direction des Services à la collectivité</i> 418 872-8041 poste 1304 simardm@cndf.qc.ca</p>
Procédure pour présenter une plainte	<p>Si vous êtes insatisfaits des services reçus par le CNDF, vous pouvez formuler une plainte en fournissant vos noms et prénoms ainsi que vos coordonnées (adresse, courriel et téléphone).</p> <p>Vous serez informé de l'issue de votre plainte dans un délai de 40 jours ouvrables.</p>	<p>Envoyer votre demande par courriel à l'adresse suivante : simardm@cndf.qc.ca.</p>
Heures d'ouverture et coordonnées	<p>Heures :</p> <p>Lundi au jeudi : 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h Vendredi : 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h</p>	<p>Coordonnées du CNDF :</p> <p>Téléphone 418 872-8242 Adresse : 5000, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1B3 Site Web: https://www.cndf.qc.ca</p>
Guichet unique pour les étudiants et les employés	<p>Pour porter plainte, effectuer un signalement ou obtenir de l'information ou du support :</p>	<p>Téléphone : 418 872-8041 poste 2201 Courriel : vacs@cndf.qc.ca</p>
	<p>Personne-ressource VACS pour les étudiants :</p>	<p>Marie-Hélène Carré 418 872-8041 poste 2556 carremh@cndf.qc.ca</p>
	<p>Personne-ressource VACS pour les employés :</p>	<p>Julie Dumont 418 872-8041 poste 2599 dumontj@cndf.qc.ca</p>

APPROUVÉE PAR : Le Conseil d'administration

EN VIGUEUR LE : 6 avril 2023

DATE : Le 5 avril 2023

MODIFIÉE LE :